

LES PÊCHES

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU NOUVEAU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES PÊCHES SUR LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. J'ai lieu de croire que je pourrai obtenir le consentement unanime pour présenter la motion suivante. Comme on vient de publier le nouveau règlement régissant les pêches sur la côte ouest, je propose, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que l'on donne immédiatement au comité permanent des pêches et des forêts un mandat l'autorisant à étudier le nouveau règlement des pêches en ce qui concerne la pêche sportive et la pêche du hareng prêt à frayer sur la côte ouest, et à en faire rapport à la Chambre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il y a consentement unanime pour mettre la motion aux voix?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le Président: J'ai entendu un «non».

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCLARATION DU CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je tiens à invoquer l'article 43 du Règlement. Le chef du Nouveau parti démocratique aurait déclaré cette fin de semaine à Montréal que la plupart des membres du caucus néo-démocrate voteraient en faveur des propositions constitutionnelles du gouvernement. Quelques-uns toutefois voteront contre, par respect pour leur conscience. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que l'on demande au chef socialiste de préciser sa déclaration qui tend à insinuer que ceux qui voteront en faveur du projet libéral ne respecteront pas leur conscience et de dire si l'alliance contre nature des néo-démocrates et des libéraux n'a pas quelque peu déboussolé les provinces.

Mme le Président: La Chambre est-elle unanime à vouloir délibérer sur la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LE CANADIEN PACIFIQUE

DEMANDE DE NATIONALISATION DE LA SOCIÉTÉ À L'OCCASION DE SON 100^e ANNIVERSAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'interviens pour invoquer l'article 43 du Règlement et rappeler à la Chambre que le Canadien Pacifique fête aujourd'hui son 100^e anniversaire. La société CP Limited a réalisé l'an dernier 582 millions de profits grâce aux dons du peuple canadien. De plus, la société estime qu'elle est dans une position financière difficile, en raison notamment de l'accord relatif au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre souhaite à CP Limited tout le malheur possible pour sa 101^e année et qu'elle demande au gouvernement de nationaliser la société afin de rendre aux Canadiens leurs biens et de renvoyer son conseil d'administration, y compris l'homme aux yeux bleus.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La Chambre est-elle unanime à vouloir délibérer sur la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LA CONFÉRENCE DES FEMMES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresserai ma question au premier ministre.

On a rapporté à plusieurs occasions au cours de la fin de semaine que le ministre de la Justice se serait déclaré contre toute nouvelle modification de fond de la charte des droits. Or, le premier ministre n'est pas sans savoir que ce weekend également, au cours d'une conférence, des centaines de femmes ont proposé d'apporter des modifications fondamentales à la charte. Ma question au premier ministre est fort simple. Le ministre refusait-il d'avance, au nom du gouvernement, d'examiner toutes les modifications qu'ont proposées ces femmes réunies ici même à Ottawa au cours de la fin de semaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, sans avoir pris connaissance de la déclaration du ministre, il me semble, d'après ce qu'en dit madame le député, qu'il ne fait que répéter ce que j'ai moi-même déclaré, à savoir que nous n'envisageons pas d'autres modifications. Il se peut toutefois que des députés proposent des modifications ici même à la Chambre. Nous devons voir si celles-ci améliorent la résolution et arrêter notre décision en conséquence. Je n'ai pas vu les résolutions adoptées à la conférence en question, mais je puis dire à madame le député que, si elle appuie la résolution constitutionnelle, je serai sans doute disposé à appuyer les modifications proposées.